Commune de NIEDERENTZEN

Bulletin d'information

Avril 2019

L'édito du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est dans ce contexte de malaise social que vit notre pays depuis plus de quatre mois déjà que je vous adresse notre bulletin municipal de ce nouveau printemps.

Que s'est –il passé depuis janvier ?

Côté mairie, nous avons profité d'un programme de subventionnement régional, pour rénover nos sanitaires, auparavant utilisés par l'école du village et restés en l'état. Ils sont enfin en conformité, répondant aux normes exigées par l'Etat, normes liées à l'accessibilité de tout citoyen.

Très prochainement le bureau d'accueil sera aussi aménagé pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Côté école, les effectifs de la prochaine rentrée scolaire ne nécessiteront pas l'ouverture d'une nouvelle classe. Nous n'aurons donc pas à installer un ''Algéco'' ou préfabriqué. La mise en place de quelques barrières à la sortie de notre école garantira davantage la sécurité de nos enfants. Quelques travaux de macadam dans la cour de l'école devraient faciliter la surveillance des élèves et éviter bon nombre de tracas à nos enseignants.

La **boîte à livres** sera mise en place la semaine prochaine près de la salle des associations. Nous comptons sur vous pour l'alimenter de vos lectures préférées.

Ce bulletin municipal vous arrive au moment du bilan financier l'année écoulée : pas d'investissements l'an passé et beaucoup de maîtrise dans notre fonctionnement nous permettent de commencer cette année un peu plus sereinement mais les travaux de voirie liés à la mise en place de la fibre et à la sécurité de la traversée du village nous laissent envisager des dépenses trop conséquentes pour les ressources annuelles de notre commune.

Bonne nouvelle concernant l'avancée des travaux de la déchetterie d'Oberhergheim: elle devrait ouvrir avant le début de l'été.

Merci de penser, en ce début de printemps, à respecter les règles d'usage concernant les heures de tonte mais aussi les aboiements intempestifs de vos chiens, enfin tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable. Je vous propose de relire l'arrêté sur le bruit que vous pouvez retrouver en consultant notre site http://www.niederentzen.fr.

Je vous invite à donner un peu de votre temps en participant à la **journée citoyenne** prévue le samedi 18 mai, moment fort que chacun partage dans la joie et la bonne humeur, tout en apprenant à mieux nous connaître.

Un autre temps fort à ne pas manquer, moment d'échange et de convivialité : notre **Pique-Nique Géant** ouvert à tout le village le dimanche 23 juin… venez nombreux !

En attendant le plaisir de vous rencontrer lors de l'une de ces manifestations, ou des autres programmées par nos associations, je vous souhaite de profiter pleinement des beaux jours qui nous attendent.

Votre Maire **Jean-Pierre WIDMER**

Du côté du Conseil Municipal

Les principales informations à retenir

Séance du 28 janvier 2019

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Vente Sovia / Louis-Lodwitz : section 2 parcelle 102/2 : 442 m²
- Vente Sovia / Doyduk-Beck : section 2 parcelle 101/2 731 m² et : 104/2 69 m²

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINTE-AGATHE : AUTORISATION AU CONSEIL DE FABRIQUE

Le conseil municipal autorise le Conseil de Fabrique à engager des travaux de réfection de l'église Sainte-Agathe. Le projet sera mené par un architecte en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est
(DRAC)

Madame Stéphanie FARINHA et Monsieur Jean-Pierre WIDMER souhaitent participer à la commission de suivi des travaux qui sera mise en place au démarrage de l'opération

AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES CONTENTIEUSES PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le conseil municipal donne au Trésorier d'Ensisheim, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la commune de Niederentzen conformément à l'article L1617-5 du CGCT

Et autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document s'y afférant

MISE AUX NORMES PMR DES TOILETTES DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET VALIDATION DES DEVIS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, choisit l'offre de l'entreprise Pierre et Haas pour un montant de 16 768.74 € HT (20 122.49 € TTC) sous réserve que les travaux puissent être réalisés avant le mois de mai 2019.

ONF APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes présenté par L'ONF concernant les parcelles 21 et 27

DIVERS

Cahier de doléances : disponible au secrétariat

Gaz : avancement chantier

Repas des aînés : remerciements à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la manifestation

Compte-rendu de la réunion de l'AMHR concernant l'organisation des journées citoyennes

Location salles : la location des salles est suspendue à compter du 1er février. Seules les locations confirmées seront honorées.

Remplacement de l'ouvrier communal : en cours d'étude

Séance du 21 mars 2019

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Vente Kieffer / Dieda : section 32 parcelle 439/82 : 612 m²
- Vente Schilling/Thiery – Beaumenil : section 01 parcelle 65 : 460 m²

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE PRINCIPALE : AUTORISATION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX ET DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le conseil municipal autorise la mise en souterrain tous les réseaux (encore aériens à ce jour) dans la portion rue Principale entre la mairie et la route de Rouffach pour un montant estimatif à charge de la commune de **40 130** €

Il approuve le plan de financement prévisionnel présenté et sollicite l'attribution et le versement du Fonds de Concours correspondant aux exercices 2017, 2018 et 2019 pour financer cette opération

FISCALITE : VOTE DES TAUX 2019

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Ils s'élèvent respectivement à :

Taxe d'Habitation (TH) :	7.22 %
Taxe Foncière Bâti (TFB) :	7.62 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) :	43.62%

Le montant des taxes attendues s'établit comme suit :

Taxe d'habitation	67 854 €
Taxe foncière	50 856 €
Taxe foncière (NB)	11 516 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		*Affectation*	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		89 379,63		413 625,13	454 267,28	40 642,15	119 355,46
Investissement	-666,32		***10 666,32***	173 339,72	269 603,54	96 263,82	95 597,50
TOTAUX	88 713,31		***10 666,32***	586 964,85	723 870,82	136 905,97	214 952,96

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal vote le compte de gestion 2018 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	**119 355.46**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	119 355.46
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	**95 597.50**

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 470 500,00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 238 797,50 €

Le budget est voté par chapitre pour les deux sections.

Manifestations du premier trimestre 2019… en images

Le Repas des aînés placé sous le signe de la bonne humeur – 20 janvier 2019

L'Osterputz – Opération Haut-Rhin Propre – 6 avril 2019

Informations locales

Inscription des élèves – Rentrée 2019

Les inscriptions pour la section des petits de maternelle ont lieu à l'école primaire de Niederentzen.
Les personnes concernées et déclarées en mairie, ont reçu un courrier d'information envoyé par l'école, précisant les formalités à remplir pour cette inscription.
Pour tous les autres niveaux, il n'y a pas de date précise. Les parents peuvent contacter le Directeur, Daniel Casteigts, aux heures d'ouverture de l'école.

Journée citoyenne

La 3ème Journée citoyenne aura lieu **le 18 mai 2019**.
Une réunion préparatoire aura lieu le 30 avril à 19h à la salle des Associations.
Soyez nombreux à participer à cet évènement collaboratif.
Renseignements et inscriptions à la mairie.

Commémoration du 8 mai 1945

L'ensemble de la population est invité le mardi 7 mai 2019 à partir de 19h à participer à la messe du souvenir en l'Eglise Sainte-Agathe, suivie de la cérémonie devant le monument aux Morts.
A l'issue de cette manifestation, les participants seront conviés au verre de l'amitié dans la Salle du Temps Libre.

L'Amicale des Donneurs de Sang d'Ober-Niederentzen

L'amicale vous invite à faire le geste du cœur, celui d'offrir un peu de votre sang.

Notre collecte aura lieu :

Le 18 avril 2019 de 16h30 à 19h30
Salle du Temps Libre de NIEDERENTZEN

Nous avons besoin de vous pour renouveler nos réserves de sang. Nous vous rappelons qu'il est préférable de bien boire dès la veille de votre don et de ne pas être à jeun le jour du don.

A l'issue de votre don, l'Amicale des donneurs de sang aura le plaisir de vous servir de la tourte accompagnée de crudités.

Nous comptons sur votre participation !!

Les membres de l'amicale

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Donner son sang, c'est offrir la vie.

www.dondusang.net

Communiqué

Bien plus qu'une rubrique, les grands anniversaires était un de vos rendez-vous incontournables dans chaque bulletin communal. C'est avec regret que nous devons vous l'annoncer : cette photographie de notre vie locale n'apparaîtra plus ici.

En effet, suite à la mise en place du Règlement Européen sur la Protection des Données, toute publication de données personnelles doit nécessairement faire l'objet d'un consentement préalable des personnes concernées, ou bien de leurs parents ou de leurs proches le cas échéant.

Dans cette logique et dans le respect de cette réglementation, la commune a choisi de suspendre, dans un premier temps, toute publication d'Etat-Civil (anniversaires, naissances, Mariages, décès).

De même, les données d'Etat-Civil ne peuvent plus être transmises à la presse.

****

Qu'est-ce que le RGPD ?
Règlement Général de Protection des données

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai dernier à l'échelle européenne. Il s'applique à toutes les entités qui, dans le cadre de leur activité, récoltent des données personnelles. Il a pour objet de protéger la vie privée des citoyens de l'union européenne en obligeant les entreprises et collectivités qui utilisent ces données à informer, à préciser les usages qu'elles en font et à permettre aux particuliers de les supprimer sur demande.

La mairie de Niederentzen est bien sûr concernée au titre de certaines données qu'elle traite au quotidien: état civil, restauration scolaire, urbanisme... Des démarches de mise en conformité ont été entamées avec la désignation d'un Délégué à la Protection des Données. Cet expert, nommé comme référent auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), accompagnera notre commune dans ses démarches durant les trois années à venir. Un recensement des données collectées a été réalisé au sein de la mairie et. ce diagnostic permettra d'étudier les mesures de sécurité à mettre en place dans les mois à venir, ainsi que la création de plusieurs registres de gestion de celles-ci.

Les prochaines manifestations

7 Mai **Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945**
Monument aux morts de Niederentzen

30 Mai **20ème Marché aux puces**
Organisé par l'Amicale des Sapeurs-pompiers

18 mai **3ème Journée Citoyenne**
Organisé par la municipalité

15 Juin **Fête de la musique**
Organisée par la chorale et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Oberentzen

23 juin **4ème Pique-nique Géant**
Organisé par le Comité des Fêtes de la Municipalité

7 juillet **Grempelturnier**
organisé par l'ASON au stade Gérard Martin - Oberentzen

Anneau du Rhin

Calendrier sportif 2019 :

Circuit Portes Ouvertes
1 fois par mois

Drift Cup
15 et 16 juin 2019

Trophée Moto (manche 1)
16-17 juin

TTE FFSA
23-24 juin

500 Nocturnes
22 septembre

Trophée Moto (manche 2)
29-30 septembre

Super Slalom
11 novembre

Téléthon
8 décembre

J' ❤ mon village, je le respecte

La propreté d'un village c'est souvent l'une des premières choses que remarque le visiteur en y entrant.

Veillons à ce que l'impression que donne Niederentzen soit la meilleure possible !

1. Je respecte les espaces verts et aménagements paysagers :

- je respecte les efforts de fleurissement de la municipalité

- je ne jette pas les mouchoirs, mégots, canettes dans les espaces verts et les rues

- je ramasse les déjections de mon chien

- je ne dégrade pas le mobilier urbain

2. *Je respecte mes voisins :*

- je rentre mon véhicule dans la cour ou le garage, la rue n'est pas un parking

- je pense à tailler les haies et les branches qui dépassent ma propriété, tant sur la rue que vers les voisins

- je nettoie les abords de mon habitation notamment les feuilles ou la neige

- je respecte la bonne heure pour bricoler

- je préviens mes voisins lorsque je prévois une fête privée

3. *Je me comporte en éco-citoyen* :

- je dépose le verre au point de collecte prévu à cet effet et repars avec les contenants (carton– plastique ...)

- je sors la poubelle la veille de la collecte et je la rentre dès le ramassage

- je respecte les jours et les horaires de collecte des déchets ménagers et bio-déchets

Soyez-en félicités et remerciés

Avis à la population niederentzeneimoise

Depuis quelques années, notre village s'est agrandi de plusieurs lotissements. Quelques « fêtes des voisins » rassemblent les nouveaux habitants d'un même quartier, mais beaucoup souhaiteraient faire plus ample connaissance et s'intégrer davantage à la vie locale en rencontrant les autres villageois.

Pour apprendre à mieux se connaître, s'apprécier davantage, mais aussi pour passer un bon moment ensemble autour d'une table variée et bien fournie, tout en échangeant en toute simplicité, nous vous proposons une rencontre de tous les habitants lors du

5ème PIQUE-NIQUE GEANT

dimanche 23 juin à partir de 11h45

autour de la salle multi-activités

La commune installera à l'extérieur tous les bancs et tables dont elle dispose. En pratique, il vous suffira de nous rejoindre avec votre repas. Pour favoriser la convivialité, nous proposerons un coin barbecue (interdit aux enfants).

Venez nombreux ! Mobilisez vos voisins !

Le succès de cette journée dépendra de votre participation.

Pour tisser davantage de liens, quelques volontaires vous proposeront en début de matinée diverses activités de détente et de loisirs au départ de la salle des fêtes à partir de **9h30** :

- découverte à vélo (vtc-vtt) d'une partie du ban communal
- footings sur les berges de l'Ill (plusieurs niveaux débutants et initiés)
- terrain de pétanque à disposition
- une structure gonflable permettra de distraire les enfants

Quelques animations pourront se prolonger dans l'après-midi…

Pique-nique annulé en cas de mauvais temps

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans le calendrier de notre bulletin d'information communal du mois de janvier, le conseil municipal a prévu d'organiser une journée citoyenne.

Elle est fixée au **Samedi 18 mai 2019 de 8 heures à 13 heures**

Cette journée, reposant sur le bénévolat, permettra à chacune et à chacun de donner de son temps en mettant ses compétences au service de la communauté villageoise.

Se retrouver dans une ambiance détendue autour d'une activité commune, favoriser la rencontre des habitants et des générations sont également des objectifs importants de cette journée.

Une réunion préparatoire qui permettra de recenser les moyens humains et de définir les modalités pratiques de ce rendez-vous est prévue le

Jeudi 30 avril de 19h 00 à 20h 00
dans la salle des Associations.

Dans l'attente de nous retrouver nombreux, recevez mes salutations citoyennes.

Le Maire J.P. Widmer

Nb : -pour tous ceux qui ne pourraient pas venir le jeudi 30 avril mais désireux de participer à la Journée Citoyenne, merci de bien vouloir remplir la fiche ci-dessous et de nous la faire parvenir avant cette réunion préparatoire. Pour tous les autres, une autre fiche d'inscription vous sera remise lors de votre présence à la réunion préparatoire du 30 avril.

✂……

FICHE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE CITOYENNE

NOM : …… Prénom : ……

Adresse : …… Tél. : ……..

Courriel : ……@.....

Merci de cocher les cases correspondant à vos souhaits de travaux. (Possibilité de plusieurs choix)

☐ Espaces verts ☐ Désherbage/taille ☐ Travaux de peinture
☐ Entretien/nettoyage du petit patrimoine ☐ Cuisine ☐ Polyvalent
☐ Autres compétences : ……..

Souhaitez-vous participer au repas convivial de midi organisé par la commune ? : ☐ OUI ☐ NON

Merci de déposer à la mairie cette fiche d'inscription avant la réunion préparatoire.

Mairie
14 rue Principale 68127 NIEDERENTZEN
Tél. : 03 89 49 45 52
Mail : mairie@niederentzen.fr
Site Internet : www.niederentzen.fr – Facebook: @commune.niederentzen

Heures d'ouverture du secrétariat
Lundi : 15h00 à 17h30
Mardi-Mercredi-Vendredi : 10h00 à 12h00
Jeudi : 15h00 à 18h30

Directeur de la publication : Jean-Pierre WIDMER – Maire
Conception, rédaction et réalisation : Stéphanie FARINHA – Adjointe